

## Déclaration de naissance

### Grossesse : examens médicaux

Mis à jour le 14 septembre 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Pendant votre grossesse, vous devrez effectuer 7 visites médicales chez votre médecin ou votre sage-femme et faire des examens médicaux obligatoires. La déclaration de grossesse doit être faite après le premier examen. Ces examens sont pris en charge par l'Assurance Maladie.

#### Avant la fin du 3e mois de grossesse

La 1<sup>re</sup> consultation avec votre médecin ou sage-femme doit se dérouler avant la fin du 3<sup>e</sup> mois de grossesse.

#### Déclaration

##### # En ligne

À l'aide de votre carte Vitale, le médecin ou la sage-femme remplit la déclaration de votre grossesse en ligne et la télétransmet directement à votre caisse d'assurance maladie et à votre caisse d'allocations familiales (Caf).

##### # Par correspondance

À la fin de cette consultation, le médecin ou la sage-femme vous remettra le document *Premier examen prénatal (particuliers)* qui servira à déclarer votre grossesse.

- Vous devrez envoyer le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> volets (bleus) à votre caisse d'allocations familiales (Caf) ou à la mutualité sociale agricole (MSA) si vous dépendez du régime agricole.
- Le 3<sup>e</sup> volet (rose) doit être transmis à votre caisse d'assurance maladie.

Ces documents devront parvenir à ces 2 organismes **avant la fin des 14 semaines de votre grossesse**.

Cette déclaration peut vous permettre de bénéficier de la prime de naissance (particuliers) si vous remplissez les conditions de ressources.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

<http://www.ameli.fr/assures/votre-caisse/index.php>

Caisse d'allocations familiales (Caf)

<https://www.caf.fr/ma-caf>

Mutualité sociale agricole (MSA)

<http://www.msa.fr/lfr/contacter-une-msa>

### **Prescriptions d'examens médicaux**

Au cours de cette consultation, le médecin ou la sage-femme réalise un examen clinique complet et prescrit les examens suivants :

- Détermination du groupe sanguin et du rhésus
- Rechercher de certaines maladies (rubéole, toxoplasmose, syphilis...)
- 1<sup>re</sup> échographie dite *de datation* permettant de dater précisément le début de la grossesse en mesurant l'embryon
- Dépistage du virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
- Frottis cervico-utérin, si vous n'êtes pas à jour

### **4e mois de grossesse**

La 2<sup>e</sup> consultation devra se dérouler au 4<sup>e</sup> mois de grossesse.

C'est également à partir de ce mois que vous pourrez commencer votre 1<sup>re</sup> séance de préparation à l'accouchement et à la parentalité. Cette séance prend généralement la forme d'un entretien d'information. Les séances suivantes vous seront prescrites au cours du 7<sup>e</sup> mois de grossesse.

### **5e mois de grossesse**

La 3<sup>e</sup> consultation devra se dérouler au 5<sup>e</sup> mois de grossesse.

C'est au cours de ce mois qu'une 2<sup>e</sup> échographie dite *morphologique* devra être réalisée afin :

- de vérifier la bonne formation de votre bébé
- et connaître son sexe si vous en faites le choix.

## **6e mois de grossesse**

La 4<sup>e</sup> consultation devra se dérouler au 6<sup>e</sup> mois de grossesse.

## **7e mois de grossesse**

La 5<sup>e</sup> consultation devra se dérouler au 7<sup>e</sup> mois de grossesse.

À partir de ce mois, vous bénéficierez de 7 séances de préparation à l'accouchement et à la parentalité.

Ces séances pourront être réalisées par votre médecin ou sage-femme et peuvent se dérouler sous forme de cours individuel ou collectif.

## **8e mois de grossesse**

La 6<sup>e</sup> consultation devra se dérouler au 8<sup>e</sup> mois de grossesse.

C'est au cours de ce mois qu'une 3<sup>e</sup> échographie devra être réalisée pour :

- préciser l'emplacement du placenta et la position de votre bébé dans l'utérus,
- et de vérifier son développement.

Durant ce 8<sup>e</sup> mois, vous devrez passer une consultation pré-anesthésique. Cet examen est obligatoire, même si vous souhaitez accoucher sans péridurale.

## **9e mois de grossesse**

La 7<sup>e</sup> et dernière consultation devra se dérouler au 9<sup>e</sup> mois de grossesse.

## Comment faire si...

- **J'attends un enfant**
- Tous les «**Comment faire si... (particuliers)** »

## Services et formulaires en ligne

- **Premier examen médical prénatal - Spécimen**  
- Formulaire - Cerfa n°10112\*05 - N°S4110
- **Caisse d'allocations familiales (Caf) en ligne**  
- Téléservice

## Voir aussi...

- **Déclaration de grossesse : guide de surveillance médicale (particuliers)**
- **Carnet de santé maternité (ou carnet de grossesse) (particuliers)**
- **Interruption médicalisée de grossesse (IMG) (particuliers)**

## Références

- Code de la santé publique : articles R2122-1 à R2122-3 - Calendrier des examens médicaux
- Code de la santé publique : articles L2122-1 à L2122-5 - Prise en charge des frais médicaux
- Code de la sécurité sociale : article L533-1 - Versement de la prime de naissance



### **Mairie de Nargis**

*1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)*

---

**Source URL:** <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=F963>